



**Pôle de Santé Publique, Santé
au Travail et Hygiène
Hospitalière**

Dr M. ROMAN
PH - Chef de service

[Service de Prévention et de Santé au Travail
medecinetravailHUS@chru-strasbourg.fr](mailto:medecinetravailHUS@chru-strasbourg.fr)

[SPST Hôpital Civil – NHC – Robertsau – Pôle
logistique](#)

Tél : 03 88 11 60 90

[SPST Hôpital de Hautepierre – CMCQ](#)

Tél : 03 88 12 75 70

Ecoles des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Vérification des prérequis vaccinaux

Madame, Monsieur,

Vous allez intégrer un institut de formations paramédicales des HUS.

Selon l'article L 3111-4 du Code de la Santé Publique, vous devez satisfaire aux obligations vaccinales pour l'entrée à l'institut de formation.

Les vaccinations doivent être menées à leur terme avant les stages cliniques pour satisfaire aux obligations vaccinales des professionnels de santé.

Merci de nous faire parvenir par mail à

SSTEcoles@chru-strasbourg.fr

☐ Le document joint à ce courrier, complété

Afin de faciliter le traitement de votre dossier :

- Merci de n'envoyer qu'**un seul mail** contenant tous les éléments
- D'indiquer dans l'objet de votre mail :
 - o La **filière** que vous intégrez (IDE, AS, AP, etc.)
 - o Votre **nom et prénom**
 - o Votre **date de naissance**
- De fusionner tous les documents demandés en **un seul pdf**
- De vous assurer de la **lisibilité des documents**

Envoyer	À...	SSTEcoles@chru-strasbourg.fr
	Cc...	
	Objet	FILIERE - NOM Prénom - jj/mm/aaaa

Le service prévention et de santé au travail vérifiera vos vaccinations et vous recontactera par mail pour vous informer des éventuelles mises à jour à réaliser.

Exceptionnellement et en cas d'impossibilité d'envoi par mail, vous pouvez envoyer une copie des documents demandés par courrier à l'adresse suivante :
Service de prévention et de santé au travail - Hôpital Civil (UF 2701)
1 place de l'hôpital 67000 Strasbourg

L'équipe du SPST